Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20250131-2025-014-AR
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

N°2025/014	**DÉCISION DU MAIRE** **PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE / SERVICE MARCHES PUBLICS
Objet : Signature d'une modification contractuelle (avenant n°2) portant sur le marché relatif à la gestion d'un établissement multi-accueil petite enfance sur la ville de Vaujours.
Titulaire : LA MAISON BLEUE

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5,

VU la décision n°2020/066 du 4 août 2020 relative à la signature d'un marché portant sur la gestion d'un établissement multi-accueil petite enfance sur la ville de Vaujours,

VU le projet de modification contractuelle présentée par le prestataire LA MAISON BLEUE.

CONSIDÉRANT que le prestataire LA MAISON BLEUE est titulaire du marché portant sur la gestion d'un établissement multi-accueil petite enfance, ayant pris effet le 1er août 2020.

CONSIDÉRANT que le projet de réalisation d'une délégation de service public pour la gestion du marché n°2020/003 DEN relatif à la gestion d'un établissement multi-accueil petite enfance sur la ville de Vaujours n'ayant pas abouti, le pouvoir adjudicateur a décidé de relancer une nouvelle procédure pour renouveler le marché, qui arrive à échéance le 31 janvier 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une modification contractuelle dans les conditions de l'article R2194-5 du code de la commande publique, afin de prolonger le marché pour une période comprise entre le 1er février 2025 jusqu'au 31 mai 2025, soit une prolongation d'une durée de quatre (4) mois.

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de signer avec le prestataire LA MAISON BLEUE sise 148/152 route de la Reine – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, l'avenant n°2 portant sur le marché de gestion d'un établissement multi-accueil petite enfance sur la ville de Vaujours, pour un montant de 96 670 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
093-219300146-20250131-DL25013-AR
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

ARTICLE 2 : **DIT** que cette modification contractuelle est conclue pour une durée de quatre (4) mois à compter du 1er février 2025.

ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - notifiée au prestataire LA MAISON BLEUE.

Fait à Vaujours, le 31 janvier 2025.

MAIRIE DE VAUJOURS - 19 (Seine-Saint-Denis)

Le Maire,

Dominique BAILLY.
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr